

Nous voyons ainsi Pizey compris désormais dans les limites du Lyonnais et relever du chapitre de Lyon. Cependant, à la même époque, son église, située sans doute comme aujourd'hui dans l'enceinte du château, dépend de l'abbaye de l'Île-Barbe, s'il faut en croire un pouillé du 5 mai 1183, rapporté par Le Laboureur, et qui mentionne l'église de Pizey (*de Pisiaco*) au nombre de celles que possédait cette abbaye dans nos contrées (1).

Et pourtant cette même église figure dans le pouillé du diocèse de Lyon du XIII<sup>e</sup> siècle comme relevant de l'abbaye d'Ainay. Il est vrai que dans l'intervalle d'un siècle, qui sépare la rédaction de ces deux listes de paroisses, le patron avait pu changer. Les exemples de semblables mutations ne sont pas rares. C'est ainsi que l'église de Saint-Maurice-sur-Dargoire, qui dépendait de l'abbaye de Savigny au X<sup>e</sup> siècle et pendant les quatre siècles suivants, eut à partir du XV<sup>e</sup> siècle le chapitre de Saint-Just pour patron, tandis qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle elle relevait de l'archevêque de Lyon (2).

Si nous avons la preuve certaine que Pizey était paroisse dans le courant du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, à la même époque son château était aussi le chef-lieu d'une justice seigneuriale et d'une circonscription féodale connue dans nos pays sous le nom de *mandement*.

C'est ce qui résulte notamment d'une charte de 1220 contenant un traité entre Renaud, archevêque de Lyon, et Artaud de Roussillon, seigneur de Riverie, au sujet de plusieurs difficultés existant entre eux. Dans ce traité, Renaud promet, sous la foi du serment « que l'Eglise de Lyon n'élèverait aucune fortification dans les mandements de Riverie, de Dargoire, de Châteauneuf et de Pizey, ni sur la mon-

(1) *Mesures de l'Île-Barbe*, p. 115.

(2) *Pouillés du diocèse de Lyon à la suite du Cartulaire de Savigny*.